

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 29 novembre 2010 à 19 : 30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. DOMINIQUE CÔTÉ
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MARC-ANTOINE FORTIN

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

289.11.10

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée et accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LE LOT 400 B. RE: RÉGLEMENT 310-10

Huit soumissions furent reçues concernant le lot 400 B de notre projet commun d'alimentation en eau potable, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Terrassement Jocelyn Fortin Enr.	1 425 492.57 \$
2. Construction J.R. Savard	1 333 406.43 \$
3. Terrassement Lavoie Ltée	1 395.490.42 \$
4. Équipement JM. Gagnon et Fils	1 410 508.51 \$
5. Excavation LMR	1 767 244.37 \$
6. Entreprises Rosario Martel	1 208 024.37 \$
7. Excavations G. Larouche	1 213 649.38 \$
8. Inter-Projet	2 206 608.02 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Roche ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission, soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accorder le contrat pour le lot 400 B - rang 8, secteur Hébertville-Station, de notre projet commun d'alimentation en eau potable au plus bas soumissionnaire conforme soit *Les Entreprises Rosario Martel inc.*, au montant de 1 208 024.37\$, taxes incluses, selon la recommandation de Roche ltée, Groupe-conseil.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

3.- DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE CAMPING CARAVANING DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE tous les organismes locaux et autres (R.P.M., Club Optimiste, Chevaliers de Colomb, Rasothon et autres, défraient en tout ou en partie l'utilisation de l'aréna pour tenir leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'énergie, d'entretien et de surveillance reliés à de telles activités;

CONSIDÉRANT QUE du personnel de la municipalité, travaux publics et aréna, devront être mis à contribution dans la réalisation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de cet événement se trouve dans une semaine où un congé férié est à l'horaire, soit le 1^{er} juillet;

CONSIDÉRANT QUE cette même fin de semaine, nos tournois de soccer et baseball seront présentés simultanément sur les terrains du parc municipal, donc, le parc ne sera pas accessible pour installer des campeurs. Cependant, les terrains de tennis, croquet, pétanque et jeux d'eau seront accessibles pour ces derniers.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Bruno demande un montant de 1000 \$ à l'Association de Camping-Caravanning pour défrayer une partie des frais inhérents à l'utilisation de l'aréna, des bureaux et de la salle de conférence.

Il est en outre résolu que deux cents pochettes de presse soient remis gratuitement à l'organisation et que le Conseil municipal défraye un montant de 250 \$ pour le cocktail.

4.- AUTORISATION POUR DEMANDER UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE LOT 400 B ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Dans le projet d'installation de conduite d'eau potable pour le raccordement de la municipalité d'Hébertville-Station dans le cadre du projet commun d'alimentation en eau potable de la municipalité d'Hébertville-Station, Larouche et Saint-Bruno,

292.11.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'habiliter la firme Roche à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le lot 400 B (raccordement d'Hébertville-Station).

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno de transmettre au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée (Réf.: Article 2.1 du Formulaire de Demande d'autorisation).

Il est également résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

5.- AUTORISATION POUR DEMANDER UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE LOT 400 C ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Dans le projet d'installation de conduite d'eau potable du rang 8 de Saint-Bruno au réservoir dans le cadre du projet commun d'alimentation en eau potable de la municipalité d'Hébertville-Station, Larouche et Saint-Bruno,

293.11.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'habiliter la firme Roche à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le lot 400 C (installation d'une conduite du rang 8 de Saint-Bruno au réservoir).

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno de transmettre au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée (Réf.: Article 2.1 du Formulaire de Demande d'autorisation).

Il est également résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

6.- AUTORISATION POUR DEMANDER UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE LOT 600 ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Dans le projet de construction d'un réservoir dans le cadre du projet commun d'alimentation en eau potable de la municipalité d'Hébertville-Station, Larouche et Saint-Bruno,

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'habiliter la firme Roche à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le lot 600 (construction d'un réservoir).

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de St-Bruno de transmettre au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée (Réf.: Article 2.1 du Formulaire de Demande d'autorisation).

Il est également résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

7.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucun contribuable n'est présent.

8.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 19:45 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAUULT